

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2026-56  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 22 avril 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Nbre de membres  
présents : 32**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nouredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

**Nbre de suffrages  
exprimés : 33**

**Excusés :** Emilie BARBIER

**Absents :**

**Pouvoirs :** Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 16 avril 2026

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**INDEMNITÉ DES ÉLUS LOCAUX - MAJORATIONS**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260422-2026-56-DE .../..  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026

## Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 56

### INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DELEGUES - MAJORATION

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la délibération du 22 avril 2026 instituant des indemnités de fonction aux élus locaux, le Conseil Municipal est compétent pour appliquer des majorations dans certaines situations spécifiques.

À ce titre, la Ville de Valentigney est éligible à ces majorations pour les motifs suivants :

- En sa qualité de chef-lieu de canton, ouvrant droit à une majoration de 15 % ;
- En tant que commune bénéficiaire de la Dotation de solidarité urbaine (DSU).

Ce dernier critère a pour effet d'entraîner un classement dans la strate démographique immédiatement supérieure pour le calcul des indemnités de fonction.

Il est proposé au conseil municipal de :

- D'appliquer la majoration DSU sur les indemnités du maire et des adjoints conformément à l'article L.2123-22 alinéa 5 du CGCT, la Ville étant attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au titre des années 2023, 2024 et 2025.
- D'appliquer la majoration de 15 % prévue pour les communes chefs-lieux de canton.

Fonctions	Taux de la strate validé	Majorations		Taux maximal afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant en brut par mois
		DSU	Chef-lieu de canton		
		Taux majoré	Taux majoré		
Maire	67,6 %	90 %	10,14 %	100,14 %	4116,27 €
Adjoint au Maire	23,18 %	26,75 %	3,47 %	30,22 %	1242,20 €
Conseiller municipal délégué	9,73 %	11,23 %	1,45 %	12,68 %	521,21 €

TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUES AUX  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL INCLUANT LES MAJORATONS

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>% - Indice brut terminal</b>	<b>Montants bruts mensuels</b>
Maire	GAUTIER Philippe	100,14	4116,27
1 <sup>er</sup> adjointe	VURPILLOT Lise	30,22	1242,20
2 <sup>ème</sup> adjoint	NEDEZ Denis	30,22	1242,20
3 <sup>ème</sup> adjointe	MICHAUD Martine	30,22	1242,20
4 <sup>e</sup> adjoint	PAVILLARD Arnaud	30,22	1242,20
5 <sup>ème</sup> adjointe	GARCIA Anne-Lise	30,22	1242,20
6 <sup>ème</sup> adjoint	JACQUOT Arnaud	30,22	1242,20
7 <sup>ème</sup> adjointe	GAUTIER Stéphanie	30,22	1242,20
8 <sup>ème</sup> adjoint	LOPES Armando	30,22	1242,20
9 <sup>ème</sup> adjoint	RABEI Omar	30,22	1242,20
1 <sup>ère</sup> conseillère déléguée	DANGEL Dominique	12,68	521,21
2 <sup>ème</sup> conseiller délégué	MAILLOT Thierry	12,68	521,21
3 <sup>ème</sup> conseillère déléguée	PELISSIER Maud	12,68	521,21
4 <sup>ème</sup> conseiller délégué	GAMBERI Roland	12,68	521,21
5 <sup>ème</sup> conseiller délégué	DRAYAF Nourredine	12,68	521,21

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

L'application de ces indemnités interviendra pour le Maire et ses Adjointes à compter de la date de leur élection, et à compter de la date d'installation du Conseil Municipal pour les Conseillers Municipaux Délégués

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** (*abstention de Nadine MERCIER, Gérard PAYOT, Carlo MIGUEL, Malika DRICI, Patrice MARTIN, Anne MAGNIN-FEYSOT et Michel TREPPO*) des voix présentes et représentées :

-**VALIDE** la majoration DSU sur les indemnités du maire et des adjoints conformément à l'article L.2123-22 alinéa 5 du CGCT, la Ville étant attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au titre des années 2023, 2024 et 2025

-**APPLIQUE** la majoration de 15 % prévue pour les communes chefs-lieux de canton

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**



**Philippe GAUTIER**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260422-2026-56-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026